Décision n° 2021-2278
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 octobre 2021
abrogeant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68)

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0337 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 9 mars 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ;

Vu la décision n° 2018-1198 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 septembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ;

Vu la décision n° 2018-1199 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 septembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ;

Vu la décision n° 2019-0111 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ;

Vu la décision n° 2019-0177 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 31 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ;

Vu la décision n° 2019-0802 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 mai 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande en date du 30 septembre 2021 du DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, reçue le 18 octobre 2021 ;

Décide :

Article 1. Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison RI005942 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005943 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005944 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005945 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005948 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005952 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005953 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005954 attribuée par la décision n° 2018-0337 en date du 9 mars 2018
- Liaison RI005955 attribuée par la décision n° 2018-1198 en date du 24 septembre 2018
- Liaison RI006178 attribuée par la décision n° 2018-1199 en date du 24 septembre 2018
- Liaison RI006179 attribuée par la décision n° 2018-1199 en date du 24 septembre 2018
- Liaison RI006182 attribuée par la décision n° 2018-1199 en date du 24 septembre 2018
- Liaison RI006321 attribuée par la décision n° 2019-0111 en date du 23 janvier 2019
- Liaison RI006327 attribuée par la décision n° 2019-0177 en date du 31 janvier 2019
- Liaison RI006437 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019
- Liaison RI006438 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019
- Liaison RI006439 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019
- Liaison RI006440 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019
- Liaison RI006441 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019

- Liaison RI006442 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019
- Liaison RI006443 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019
- Liaison RI006444 attribuée par la décision n° 2019-0802 en date du 27 mai 2019

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, au DEPARTEMENT DU HAUT RHIN.

Fait à Paris, le 20 octobre 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences